

Feuille de paie lors d'une longue maladie

Par **Gomette**, le **21/02/2014** à **16:03**

Bonjour,

Je suis en maladie depuis le 1er juin 2013. Ma feuille de paie de ce mois affichait un net à payer négatif puis jusqu'au mois d'août 2013 j'ai eu une fiche de salaire avec une partie de mon complément de salaire, puis depuis septembre 2013 aucune feuille de paie soit quatre mois sans fiche de paie et aujourd'hui 21 février 2014 je reçois une feuille de paie concernant le mois de janvier 2014, avec un net à payer négatif de 45.68 € !!!

1 Est-ce normal ? 2 Si oui est-ce que je dois réclamer les dernières fiches de paie de l'année 2013 ?

Merci par avance de votre réponse

Par **P.M.**, le **21/02/2014** à **16:40**

Bonjour,

Déjà l'employeur doit normalement établir des feuilles de paie mensuellement d'autant plus si le net à payer n'est pas égal à 0...

Si vous aviez une ancienneté de plus d'un an au 1er juin 2013, l'employeur devait vous verser un complément par rapport aux indemnités journalières de la Sécurité Sociale qu'il les perçoivent par subrogation ou que vous les perceviez directement à condition de lui transmettre les bordereaux...